

# Hôtel de Ville 20, rue du Château 33480 Castelnau-de-Médoc

Tel.: 05 56 58 21 50 - Fax: 05 56 58 18 10

# DIRECTION DU PÔLE TECHNIQUE ET DE L'URBANISME

# **REGLEMENT DE CONSULTATION**

# **REALISATION D'UN CITY-STADE**

Marché n° PA-2016.04.22

Objet du marché : MARCHE DE TRAVAUX

Marché à procédure adaptée (conformément à la règlementation des marchés publics)

**17 mai 2016 à 12 h 00** 

Jours et heures d'ouverture de la mairie de CASTELNAU-DE-MEDOC : du lundi au vendredi de 08h45 à 12h30 / 13h45 à 17h

PERSONNE REPRESENTANT LE POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le Maire

<u>COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS</u>: Monsieur le Trésorier Municipal de CASTELNAU-DE-MEDOC

Le présent règlement de consultation comporte 7 pages

1.	ACHETEUR	3
1.1.	Pouvoir adjudicateur	3
1.2.	Contrôle technique & SPS	3
2.	OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.1.	Procédure de passation du marché	3
2.2.	Forme du marché	3
2.3.	Unité monétaire du marche	3
<i>3.</i>	DISPOSITIONS GENERALES	3
3.1.	Décomposition en lots	3
3.2.	Tranches - Phase	3
3.3.	Délai et périodes d'exécution	3
3.4.	Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières	3
3.5.	Variantes	3
3.6.	Options	4
3.7.	Visite sur site	4
3.8.	Délai de validité de l'offre	4
3.9.	Sous-traitance	4
4.	DOSSIER DE CONSULTATION	4
4.1.	Contenu du dossier de consultation	4
4.2.	Mise à disposition du dossier	4
<i>5</i> .	PRESENTATION DES OFFRES	5
5.1.	Pièces administratives	5
5.2.	Pièces constitutives de l'offre	5
5.3.	Remise de l'offre par le candidat	6
6.	JUGEMENT DES OFFRES	6
<i>7</i> .	<u>NEGOCIATION</u>	7
8.	RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS	7

# 1. ACHETEUR

#### 1.1. POUVOIR ADJUDICATEUR

COMMUNE DE CASTELNAU-DE-MEDOC MONSIEUR LE MAIRE 20 RUE DUCHATEAU 33480 – CASTELNAU-DE-MEDOC

Tél.: 05 56 58 21 50 /Fax: 05 56 58 18 10

Adresse électronique : contact@mairie-castelnau-medoc.fr

#### 1.2. CONTROLE TECHNIQUE & SPS

Sans objet.

# 2. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur la création d'une plateforme en enrobé, fourniture et l'installation d'un terrain multisports, type city-stade.

Lieu d'exécution: Parc d'agrément, rue du Château (33480).

#### 2.1. PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

La consultation est passée par procédure adaptée en application de la règlementation en matière de marchés publics.

# 2.2. FORME DU MARCHE

Le présent marché est un marché de travaux, passé sur prix global et forfaitaire.

# 2.3. UNITE MONETAIRE DU MARCHE

Le candidat est informé que le marché est conclu en euros (€).

# 3. <u>DISPOSITIONS GENERALES</u>

# 3.1. DECOMPOSITION EN LOTS

Le présent marché est un marché de travaux comportant un seul lot considérant que le marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

## 3.2. TRANCHES - PHASE

Sans objet

### 3.3. DELAI ET PERIODES D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est fixé à : 3 mois à compter de la notification.

# 3.4. COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Les concurrents n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) de l'offre de base.

# 3.5. VARIANTES

Les variantes sont acceptées selon les modalités précisées dans le C.C.T.P., sous réserve que le candidat réponde à l'offre de base.

#### 3.6. OPTIONS

Voir C.C.T.P.

#### 3.7. VISITE SUR SITE

Les candidats devront effectuer une visite obligatoire sur site. Ils devront prendre rendez-vous auprès de :

# Monsieur Renaud COUTOULY, Directeur du Pôle Technique 05 56 69 69 74

renaud.coutouly@mairie-castelnau-medoc.fr

#### 3.8. DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

# 3.9. SOUS-TRAITANCE

L'entrepreneur devra indiquer dans l'acte d'engagement, la nature et le montant des prestations qu'il envisage de confier à un (ou des) sous-traitant(s).

# 4. **DOSSIER DE CONSULTATION**

#### 4.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Règlement de consultation (R.C.)
- Acte d'engagement (ATTRI1)
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)
- Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Certificat de visite.

## 4.2. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir gratuitement l'ensemble du dossier de consultation des Entreprises (D.C.E.), de préférence sous format électronique, dans les conditions décrites ci-après : téléchargement du D.C.E. via le site internet <a href="https://demat-ampa.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise">https://demat-ampa.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise</a> depuis la salle des consultations.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants (à adapter, s'il y a lieu suivant la plateforme) :

- fichiers compressés au standard .zip.
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par la logiciel Acrobat Reader).
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : Word® de Microsoft® ; Wordperfect®,
   OpenOffice.
- Le cas échéant le format DWG (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que AutoDesk®, DWG Viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics®...)

Lors du téléchargement du D.C.E., le candidat doit renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions, réponses aux questions ou report de délais. Le candidat ne pourra apporter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de la dite adresse électronique.

# 5. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française. L'acte d'engagement sera complété conformément aux commentaires joints à ce document.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées.

#### **5.1.** PIECES ADMINISTRATIVES

Capacité économique et financière – références requises : il sera tenu compte pour l'agrément des candidats, des garanties et capacités techniques et financières présentées, ainsi que des références proposées.

#### Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)

# Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D 8225-5 ou D 8227-7 et D 8222-8 du code du travail
- NOTI2 (état annuel des certificats reçus)

#### **5.2.** PIECES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE

L'Acte d'Engagement (ATTRI1)

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché. Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le concurrent devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter.

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières, ci-joint, à accepter sans modification
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Le D.P.G.F.
- Le mémoire technique
- Le certificat de visite

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre :

- La nature des prestations sous traitées
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous traitant proposé
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant
- Une déclaration du sous traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

#### 5.3. REMISE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

# L'enveloppe extérieure portera les mentions suivantes :

l'enveloppe	MAIRIE de CASTELNAU-DE-MEDOC 20 Rue du Château 33480 CASTELNAU-DE-MEDOC		
Objet de la consultation	Réalisation d'un city-stade		
"NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis"			

Elles doivent parvenir, sur support papier, à destination, ou transmis par voie électronique sur le site internet <a href="https://demat-ampa.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise">https://demat-ampa.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise</a> avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Les offres peuvent être remises sous pli cacheté contre récépissé à l'accueil de la mairie avant les dates et heure limites indiquées à la page de garde du présent règlement. Les heures d'ouverture de la mairie sont les suivantes : du lundi au vendredi, 08h45-12h30 / 13h45-17h.

En outre, elles peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception avant les date et heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

# 6. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué conformément à la règlementation applicable en matière de marchés publics. Les critères suivants seront appliqués pour choisir parmi les offres qui seront remises celle qui sera retenue :

Le classement des offres sera établi suivant l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Rang	Critère	Pondération
1	Prix de la prestation	50 pts
2	Valeur technique	40 pts
3	Délai de réalisation	10 pts

# Prix de la prestation : 50 points

Les prix unitaires seront analysés.

Les prix de référence sont ceux fixés sur la D.P.G.F. et sur l'acte d'engagement.

Le calcul sera effectué sur la base d'un ratio obtenu en divisant la meilleure offre par le prix proposé.

La formule suivante sera appliquée :

Note de l'offre examinée = 50 X (Offre moins-disante / offre à examiner).

L'offre la moins-disante obtiendra la note maximum de 50 points.

# Valeur technique (basée sur le mémoire technique détaillé): Design, esthétique et qualité d'insertion dans le site Basée sur la remise d'une insertion 3D dans le site (offre de base et option) Description exhaustive des matériaux et de la procédure de pose Descriptions des moyens humains et matériels affectés au marché Durée des garanties des matériaux Notice sur l'entretien (pièces d'usure ou à renouveler et leur périodicité)

#### Délai de réalisation (basé sur la remise d'un planning) :

10 points

Le candidat devra communiquer un planning prévisionnel détaillé présentant, depuis la notification, le délai de livraison et la durée des travaux jusqu'à la réception.

Le calcul sera effectué sur la base d'un ratio obtenu en divisant le meilleur délai global par le délai proposé.

La formule suivante sera appliquée :

Note de l'offre examinée = 10 X (Offre moins-disante / offre à examiner).

L'offre la moins-disante obtiendra la note maximum de 10 points.

# 7. NEGOCIATION

8.

Suite à l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager une négociation sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix avec les trois meilleurs candidats.

La négociation peut porter sur tout point jugé utile par le pouvoir adjudicateur pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Les principaux points de négociation abordés porteront aussi bien sur la valeur technique, le prix ou le délai de livraison.

La négociation s'effectuera par voie écrite et dématérialisée.

#### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Renseignements administratifs

Renseignements techniques

**Madame Monique RAPEAU** 

**Monsieur Renaud COUTOULY** Directeur du Pôle Technique et de l'Urbanisme

à la MAIRIE DE CASTELNAU-DE-MEDOC 20 RUE DU CHATEAU 33480 – CASTELNAU-DE-MEDOC Tél.: 05 56 58 21 50 / Fax: 05 56 58 18 10

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres. La personne publique ne s'engage pas à répondre aux questions qui lui parviendraient passé ce délai.

Lu et accepté		
A	lo	
٦.	, le	
Le candidat,		